

**MAIRIE
DE
VÊTRE-SUR-ANZON
42440**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre
✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47
✉ commune@vetresuranzon.fr

Mairie Annexe
Saint-Thurin
✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

**Réunion du Conseil municipal du
08 janvier 2026**

Convocation du : 02 janvier 2026

Ouverture de la séance : 08 janvier 2026 à 20h00 à la salle du premier étage de la mairie de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire
Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe
M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint
M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin
M. Eddy BRUNET
Mme Josiane VERNAY
Mme Hélène CARPI

Mme Solange THEALET
M. Frédéric JOUHANNEL
M. Jean-Pierre JAVELLE
M. Elie GALLON
M. Jean-Louis RONZIER
M. Jean PATARD
Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe ; M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre ; M. Thierry MICHALET

Pouvoir : M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre donne pouvoir à M. Frédéric JOUHANNEL

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 11 décembre 2025**
- II. Convention de transport service fourrière animale**
- III. Décision modificative n°DM_2025_02 du budget annexe de Vêtre-sur-sur-Anzon**
- IV. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 11 décembre 2025

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention) le compte rendu du 11 décembre 2025.

II. Convention de transport service fourrière animale

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la commune de Vêtre-sur-Anzon et M. Quentin DUCLOS gérant de la pension animale et fourrière « Domaine du Bost » à Mornand en Forez relative au transport du service fourrière animale.

La convention est conclue de la date de signature valant prise d'effet de la convention et jusqu'au 31/10/2026. Elle pourra être reconduite annuellement de manière expresse par la Commune par décision notifiée au plus tard le 1er septembre avant l'échéance annuelle. Le nombre maximum de reconduction est de 3 soit une durée du contrat pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2029.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la convention entre la commune de Vêtre-sur-Anzon et le Domaine du Bost
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

(Délibération n°DE_2026_001)

III. Décision modificative n°DM_2025_02 du budget annexe de Vêtre-sur-sur-Anzon

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter les crédits au sein du budget annexe. Le Conseil municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Opération	Compte	Libellé	DM
61 - Services extérieurs	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	+533.82
Total des dépenses de fonctionnement			+533.82
Recettes de fonctionnement			
Opération	Compte	Libellé	DM
75 - Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	+533.82
Total des recettes de fonctionnement			+533.82

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Adopte la décision modificative n°DM 2025-02 du budget annexe de Vêtre-sur-Anzon présentée ci-dessus.

(Délibération n°DE_2026_002)

IV. Questions diverses

- **Vœux du Maire**

La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 19h30 à la salle des fêtes de Saint-Thurin.

- **Elections municipales 2026**

Les élections Municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

- **Vente ancienne école de Saint-Julien-la-Vêtre**

La vente de l'ancienne école de Saint-Julien-la-Vêtre sera signée le 19 janvier 2026.

- **Journée J'aime la Loire Propre**

La journée J'aime la Loire Propre aura lieu le samedi 07 mars 2026.

- **Commission Communale des Impôts Directs**

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le vendredi 13 février 2026 à 10h00 à la salle annexe de la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

- **Commission contrôle listes électorales**

La Commission de contrôle des listes électorales se réunira le vendredi 20 février 2026 à 16h00 à la mairie principale de Vêtre-sur-Anzon.

- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 05 février 2026 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

La séance est levée à 20h45.